



BULLETIN D'ADHESION 2017-2018
(Remplir en lettres d'imprimerie lisiblement SVP)



ADHERENT

REPRESENTANT LEGAL SI MINEUR

Nom:	Je soussigné :
Prénom:	Nom:
Adresse:	Prénom:
CP:	Adresse:
Ville:	CP:
Né(e) le:	Ville:
Profession:	Né(e) le:
email:	email:
Tél Fixe:	Tél Fixe:
Tél mobile:	Tél mobile:
Licence:	Autorise à participer aux activités du C.P.S.

Sollicite une adhésion avec une licence FFESSM au CPS Club de plongée Subaquatique de Goussainville en qualité de membre actif.

Sollicite une adhésion au CPS sans licence ; étant licencié dans le club de _____

Sollicite l'obtention d'une licence de la FFESSM sans adhésion au C.P.S.

Sollicite une adhésion au CPS en qualité de membre bienfaiteur.

Souhait pour la saison : N1 N2 N3 N4 E1 E2 Nage avec apnée A1 A2 A3

Assurance

Je soussigné _____, N° de licence _____ atteste par la présente avoir été informé(e) par la structure de plongée CPS N° 07950217 de la faculté et de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident ainsi que l'impose le code du sport (articles D321.1 à D321.4).

Je reconnais également avoir eu accès à la notice "résumé des garanties" établie par l'assureur fédéral (<http://www.cabinet-lafont.com/>), rubrique "Les garanties du contrat fédéral" ou à défaut, remise par le club.

Pas d'assurance ou :

Loisir de Base	piscine	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3
Loisir Top		Loisir Top 1	Loisir Top 2	Loisir Top 3

Déclaration relative au droit à l'image

J'autorise ou Je n'autorise pas la diffusion de mon image dans les reportages ayant un lien avec les activités du C.P.S (site internet, bulletins d'information municipale, fédéral).

Déclaration relative aux données personnelles

les informations recueillies nécessaires pour votre adhésion font l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, pour exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, veuillez vous adresser au président, secrétaire ou à un des membres du comité directeur.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____ (Pour les mineurs, signature du représentant légal et Signature de l'adhérent)

Suivi secrétariat

Montant adhésion	
Montant assurance individuelle si souscrite	
Total	
Certificat médical	



Information saison 2017-2018

Le C.P.S est affilié à la FFESSM Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous Marins. Cette affiliation vous permet de bénéficier des conditions de formations optimales, de brevets, de qualité reconnus en France et dans le monde entier.

Les entrainements :

A la piscine, 1 avenue de Montmorency 95190 Goussainville tous les mercredis.

Plongée adultes : le mercredi de 19h30 (20h00 dans l'eau) 21h30.

Plongée enfants : le mercredi de 18h00 (18h30 dans l'eau) à 19h30.

Apnée : le samedi de 11h45 (12h00 dans l'eau) à 14h00.

Des séances d'entrainement supplémentaires sont proposées régulièrement à la fosse de Villeneuve La Garenne.

Nage avec palme en eau vive : le dimanche matin à la base nautique de Cergy-Pontoise, des informations supplémentaires seront données ultérieurement.

Les sorties : sont organisées au cours de l'année en fonction des possibilités et des disponibilités de chacun. Une grande sortie annuelle est proposée lors du week-end de l'ascension.

Le matériel : pour débuter, il suffit de s'équiper de palmes, masque, tuba. (Les moniteurs vous conseilleront sur le type d'équipement à acheter). Le reste du matériel vous sera prêté par le club.

Les cours théoriques : afin de vous enseigner les règles de sécurité ainsi que les phénomènes physiques liés à la plongée, des cours théoriques sont dispensés au sein du C.P.S par des moniteurs diplômés.

Le certificat médical : Le certificat médical doit être rédigé impérativement sur le formulaire de la FFESSM ou celui qui vous a été remis : <http://medical.ffessm.fr/wp-content/uploads/CMPN.Certif-modifi.retour-copie.pdf>

Notice des contre indications : http://medical.ffessm.fr/wp-content/uploads/CMPN.Contre_Ind-1-3_1_.pdf

L'adhérent est :	Qui délivre le certificat médical ?
Préparant le niveau 1, 2 ou 3	Un médecin généraliste ayant pris connaissance et signé la notice jointe. Un médecin spécialisé ou fédéral est recommandé.
Déjà qualifié sans préparation de niveau	Un médecin généraliste ayant pris connaissance et signé la notice jointe. Un médecin spécialisé ou fédéral est recommandé.
Déjà qualifié préparant un niveau 4 ou plus	Médecin fédéral ou du sport
Encadrant au sein du club	Médecin fédéral ou du sport.
Jeune de 8 à 14 ans	Médecin fédéral

Tarifs (en euro) saison 2017 / 2018

Catégorie	Montant
Adhésion adulte à partir de 16 ans (avec licence adulte)	206,00
Adhésion jeune et étudiants de 12 à 16 ans (avec licence jeune)	156,00
Adhésion enfant de moins de 12 ans (avec licence enfant)	126,00
Licence seule adulte à partir de 16 ans	42,00
Licence seule jeune de 12 à 16 ans	27,00
Licence seule enfant de moins de 12 ans	13,00
Conjoint pour couples (avec licence adulte)	156,00
Nage avec apnée (niveau 1 minimum)	156,00

L'âge est considéré le jour de l'adhésion.

Les tarifs s'entendent hors assurance complémentaire. Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique contracté par la FFESSM, dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique.

Le règlement peut être effectué : en une fois ou plusieurs fois (4 max) par chèque bancaire à l'ordre du **CPS Goussainville**.

Je soussigné Docteur :

Médecin diplômé de médecine subaquatique

Médecin du sport(*)

Médecin fédéral n°

Autre(*)

(*) qui ne peuvent pas signer ce document pour les jeunes de 8 à 14 ans et pour les plongeurs handicapés. Pour les pathologies à évaluer signalées par une étoile (*) sur la liste des contre indications, seul le médecin fédéral a compétence pour signer le certificat.

Certifie

Avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom:

Né(e) le :

A :

Demeurant : -

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable : à la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques de loisir

sauf :

à l'enseignement et à l'encadrement (préciser les disciplines)

à la préparation et au passage du brevet suivant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations : de contre-indication aux compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Que le jeune sportif de 8 à 14 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :

de l'ensemble des activités fédérales de loisirs

sauf

à la préparation et au passage du brevet P1

des compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Pour la surveillance médicale des jeunes sportifs de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante :

6mois

1an

Que le jeune sportif désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la (les) discipline(s) suivante(s) :

Nombre de case(s) cochée(s) : (obligatoire)

Remarques et restrictions éventuelles :

Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre indications à la pratique des activités fédérales établie par la Commission Médicale et Prévention de la FFESSM et de la réglementation en matière de la délivrance des certificats médicaux au sein de la FFESSM

Fait à

le

Signature et cachet

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant). En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Perforation tympanique(et aérateurs trans-tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique shunt D-G :à évaluer(*)
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler Valvulopathies(*)	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer(*) Péricardite Traitement par anti-arythmique :à évaluer(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale: à évaluer (*) Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire(*)
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme :à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 , et encadrants : vision binoculaire avec correction<5/10 ou si un oeil<1/10,l'autre <6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale : à évaluer(*)
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)	Tétanie / Spasmophilie
	Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-oesophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.		